

# LIVRET D'ACCUEIL

FORMATION



## Service Formation de la SEDAP

La **SEDAP (Société d'Entraide et D'action Psychologique)** est une association spécialisée dans la prévention et la prise en charge des addictions avec ou sans substances (drogues, alcool, tabac, jeux d'argent et de hasard, les écrans, les achats compulsifs...).

Depuis sa création en 1977, elle s'attache à placer l'utilisateur et son entourage au cœur de ses préoccupations. Pour cela, elle bénéficie du soutien des pouvoirs publics, de la confiance des partenaires et la compétence de ses équipes de professionnels.

En 1991, la SEDAP crée son service de formation. Avec son équipe pluridisciplinaire d'intervenants (psychologues, travailleurs sociaux, médecins...), qui sont des professionnels de terrain de l'addictologie, elle propose des formations visant à apporter de nouvelles connaissances aux bénéficiaires, à développer leurs compétences et contribuer à une culture commune autour de la thématique des addictions.

Les bénéficiaires sont des professionnels, futurs professionnels ou bénévoles, quel que soit leur domaine d'activité, qui souhaitent mieux comprendre pour mieux prévenir, accompagner, orienter, soigner...

## Logistique

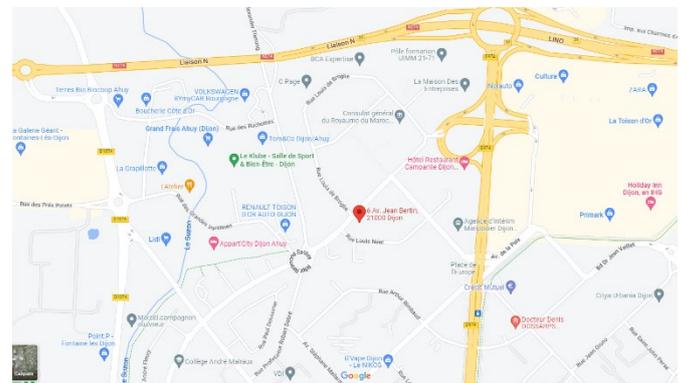
Le **Service Formation de la SEDAP** dispose de 3 salles de formation avec du mobilier et des cloisons amovibles permettant plus de possibilité d'adaptation pour l'accueil et l'organisation pédagogique (travaux en groupes, mise en situation...).

## Le transport

Le **Service Formation de la SEDAP** dispose d'un parking (places limitées) ainsi que la possibilité de se garer dans les rues adjacentes.

Il est possible d'utiliser des transports en commun :

**Ligne n° 2 du TRAM** : Direction Dijon VALMY - arrêt Europe Simone Veil.



## Hébergement et restauration

Le **Service Formation de la SEDAP** ne se charge pas de l'hébergement et restauration des participants.

**Des hôtels et lieux de restauration se trouvent à proximité du lieu de formation.** Toutefois, pour les pauses déjeuner, les participants devront veiller à bien prendre en compte le temps de service en restauration et la reprise de la formation.

Selon les formations, afin de favoriser l'échange entre participants et formateurs, ainsi que le partage d'expérience, le **Service Formation de la SEDAP** peut laisser à disposition sa salle de formation pour les repas du midi. Ces derniers restent à la charge du bénéficiaire. Le **Service Formation** communique les possibilités de commande de plateaux repas et modalités.



## Horaires et déplacements

Les participants qui suivent les formations devront rejoindre le lieu de formation aux dates et heures précisées dans leurs convocations et y demeurer durant toute la durée du stage. Toute dérogation à cette clause devra faire l'objet d'un accord préalablement à la réservation du stage. Aucune sortie de la formation avant la fin de celle-ci n'est autorisée sauf accord formel écrit de l'entreprise du participant ou décharge signée par ce dernier qui sera transmise à son entreprise.



## Evaluation des connaissances

Une évaluation des connaissances sera effectuée en début et en fin de formation, afin de mesurer les acquis des participants. Après analyse des résultats, une attestation des compétences acquises sera transmise aux participants.

Un questionnaire de satisfaction de la formation sera également à compléter par les participants, de façon anonyme, afin d'évaluer la qualité de la formation proposée. Le bilan sera transmis au commanditaire.



## Consignes de sécurité et règlement intérieur du Service Formation

Il est de convention expresse que l'inscription vaut acceptation des consignes de sécurité telles que délivrées par les formateurs lors du stage ainsi que du règlement intérieur de l'entreprise du commanditaire.



## Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le **Service Formation de la SEDAP** pour assurer les formations ou remis aux stagiaires, constituent des œuvres originales et sont donc protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.



## Protection et accès aux informations à caractère personnel (extrait)

Le stagiaire est informé que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du **Service Formation de la SEDAP**.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Chaque participant pourra user de ce droit en prenant contact avec le **Service Formation de la SEDAP**.



- Des vidéos ou photos des stages, mettant en scène des stagiaires, pourront être utilisées à des fins pédagogiques ou publicitaires par le **Service Formation de la SEDAP** après accord préalable des stagiaires.



### Attestation de stage

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise aux participants.

- Pour tout complément d'information le stagiaire peut consulter le site internet du Service Formation de la SEDAP ou nous contacter au numéro de téléphone suivant : **0811 466 280**.



### ACCESSIBILITE – SITUATION HANDICAP

Si vous avez des besoins spécifiques en termes d'accessibilité, merci de prendre contact avec le Service Formation de la SEDAP. Nous vous mettrons en relation avec notre référente handicap : 0811 466 280

[p2rfp@addictions-sedap.fr](mailto:p2rfp@addictions-sedap.fr)